L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers de Baton-Rouge tous les MERCREDI matin, en partant de la Nlle Orleans, le mercredi à 10 heures du matin, et [illegible] Baton Rouge le vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.
3 nov—1m

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches à 10 heures précises du matin, et de retour en ville tous les mercredis soir. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thompson partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur toutes les pointes de la cote. Les familles qui désirent se faire débarquer sur la cote basse peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomason. THEOD. SHUTE, agent
21 sept 44, Canal

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, ayant été entièrement réparé et arrangé dans un genre splendide continuera ses voyages [illegible] Bayou Sara tous les mardis et vendredis.
Pour fret, dont elle recevra en ce moment une grande, ou passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER, Agent
14 sept 46 1/2, Vieille Levee, près Conti.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levee, près [illegible]
On se charge à ce bureau de faire remorquer des batiments allant [illegible] avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. [illegible]
ROBERT MURPHY,
11 mars No 62 Vieille Levee

POUR NEW-YORK.—Ligne de Paquets de la Louisiane et de New York.—Le navire GENEVA, capt. Goodhue, [illegible]
JAS E WOODRUFF,
27 oct 60 Camp

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots de la Louisiane à New York.—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] JAMES E WOODRUFF,
12 60 Camp

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot SOULE, [illegible]
TROSGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levee
3 nov

POUR LA HAVANE.—Le brick SALVADORA, [illegible] JOHN ALEXANDER.
28, Commune

POUR RIO GRANDE.—[illegible] JOHN ALEXANDER, 25, Commune
14 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs. Piven, ayant la majeure partie de son chargement engagé [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
5 nov 95 Commune

POUR ANVERS.—Le navire CLINTON, capitaine Mason, [illegible] JENKINS & TIGLER 95 Commune
5 nov

POUR BORDEAUX.—Le navire ROBERT PARKER, capitaine Parsons, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] GALE, 93 Commune
4 nov

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot TAGLIONI, capitaine L. Rogers, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune
4 nov

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] WALDRON, capitaine [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune
4 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUNBEAM, capitaine Winsor, [illegible] LEVI H GALE,
5 nov 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf R. D. SHEPPERD, capitaine [illegible] JENKINS & TIGLER 95 Commune

POUR MARSEILLE.—Le trois mâts GLOBE, capitaine [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune
4 nov

Pour MARSEILLE.—Le navire français MONTREDON, [illegible] AUG. MOLIER, 90, St. Louis
2 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire ME DEMSEY, capitaine Bursow, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune
2 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] CLINTON, capt. Smith, partira sous peu. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune
21 oct

POUR LE HAVRE.—Le beau navire [illegible] NARRAGANSETT, capit. Destebecho, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant [illegible] s'adresser au capitaine, ou à PIERRE POUTZ, rue de la Douane
22 oct

POUR LE HAVRE.—La barque NARRAGANSETT, capt. Destebecho, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à P. POUTZ, rue Douane.
22 oct L. H. GALE, 93, Commune

AUX NEGOCIANTS ET PLANTEURS.
LES soussignés, propriétaires de plusieurs goëlettes et bateaux à vapeur, offrent leurs services pour le transport de sucre, mélasses, &c.
Les négociants au [illegible]
A. LAROSE & Co.
15 oct Successeurs de Jacques Larose, 71, Vieille Levée

A LOUER—Le bureau No. 14, Exchange Place, dernièrement occupé par Grymes & Claiborne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à WYLIE & EGANA,
2 nov 52 Bienville

A LOUER—Le magasin situé rue de Chartres, entre St Louis et Conti, autrefois occupé par MM Ducournau & Co. S'adresser à
LEONCE ABAT, 96, Douane.
10 oct—15

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. CLANNON,
20 oct 46, Canal

A LOUER, à dater du premier octobre, un grand magasin d'entrepot situé rue Victoire, près du rail road. S'adresser à
25 sep WYLIE & EGANA, 52 Bienville

A LOUER.
Le magasin, le magasin, peint et réparé à neuf situé à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dernièrement occupé par M. G. Thomas. L'emplacement est parfaitement connu et conviendrait on ne peut mieux à un marchand de nouveautés.
AUSSI—A bas prix, deux superbes magasins de dépôt, situés rue Conti, entre Remparts et Bourgogne. S'adresser à A. PILIE,
27 oct—12 75 rue Conti

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN,
8 sept No. 88, Chartres.

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain.—Cette Maison si avantageusement située à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Cascalvo. Elle a été depuis fort longtemps occupée comme boulangerie, et a fait la fortune de plusieurs personnes qui en ont été locataires. Les conditions seront des plus libérales. S'adresser à D. LANATA,
21 sept 9 et 10, rue Jefferson.

PLANTS, ARBRISSEAUX ET BOUQUETS.
Le soussigné a maintenant dans son jardin au bout de la rue Apollon, une grande collection de plants, d'arbrisseaux, et de bouquets de belles fleurs arrangés artistement ou qu'il pourra arranger de suite. S'adresser au magasin de graines de
3 oct W. DINN, 11 Commune

EN magasin et à vendre par le soussigné:—1500 caisses Vin de diverses marques; 50 caisses, 24 demi bouteilles à la caisse; 25 caisses Curaçao; 50 caisses Marasquino.
S. V. BARRETT,
3 oct 21 Gravier

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1846.

A l'heure qu'il est, le général Taylor a reçu les instructions que le gouvernement lui a adressées en réponse aux dépêches par lesquelles il faisait connaître la capitulation de Monterey; peut-être a-t-il déjà repris l'offensive; peut-être aussi les opérations décisives qu'annonçaient l'*Union*, sont-elles déjà en voie d'exécution. Sous quelques jours nous le saurons; mais ce que nous ne pourrons pas savoir, ce qu'il ne nous sera pas donné de conjecturer avec quelque certitude, c'est la résistance que pourra rencontrer l'invasion combinée que le gouvernement américain paraît avoir en vue.

Le Mexique en effet reste toujours pour nous le pays du mystère; il ne nous envoie rien qui puisse donner une idée même approximative, de sa situation morale, non plus que de sa situation militaire. C'est à peine si, de tems à autres, nous recevons quelque indice incertain, quelque symptôme peu caractérisé à l'aide duquel on puisse hazarder quelque problématique hypothèse. Rien de précis, rien d'autenthique, rien surtout de détaillé sur ce qui s'y passe au sein du gouvernement, encore moins sur ce qui s'y passe au sein de la population. La seule chose dont on soit positivement assuré, c'est que le crédit du gouvernement est absolument nul, c'est que la garantie du clergé n'est point valide, c'est que Santa-Anna lui-même ne peut pas trouver l'argent nécessaire pour se mettre en campagne. Une correspondance ne nous a-t-elle pas appris dernièrement que l'ex-Dictateur, en se décidant enfin à partir de Mexico le 28 septembre, à la tête d'un pauvre détachement de quelques trois mille hommes, a dû se contenter d'emporter avec lui une misérable somme de $27,000!

Certes, de pareils détails indiquent bien évidemment une détresse pécuniaire bien profonde; mais prouvent-ils d'une manière incontestable que le Mexique soit hors d'état de se défendre? Voilà ce que nous ne pouvons deviner. Les capitalistes refusent de l'argent au gouvernement; ils ne se trouvent point satisfaits d'une hypothèque offerte par le clergé; ils n'ont pas l'air de vouloir faire crédit à Santa Anna lui-même; tout cela est vrai; mais les capitalistes en général ne se piquent point de pratiquer l'amour de la patrie. Peu leur importe l'invasion pourvu que leurs capitaux soient surement placés; leur argent avant leur pays; c'est là leur devise.

Mais de ce que les capitalistes refusent leur concours au gouvernement, de ce qu'ils ne veulent pas risquer un sou pour repousser une armée ennemie, il n'en faudrait pas conclure forcément que la résistance des Mexicains doive être anéantie, qu'aucune force importante ne puisse se réunir pour arrêter nos progrès. La population mexicaine, nous le savons bien et nous l'avons dit plus d'une fois, ne possède ni l'homogénéité ni le nombre nécessaire pour présenter un infranchissable obstacle à l'invasion; mais telle qu'elle est, ne peut-elle pas quelque jour se réveiller et prêter à ceux qui se posent comme les défenseurs de la patrie une aide puissante? Cela n'est pas probable, nous n'en disconvenons pas; mais cela n'est pas impossible. La plus faible nationalité a ses heures de puissance, ses retours d'énergie. Nous n'avons aucune indication qui nous fasse prévoir une manifestation populaire parmi les Mexicains; il ne s'en suit pas pourtant qu'elle ne puisse et ne doive pas avoir lieu. On peut être assuré d'ailleurs que les chefs actuels du Mexique auront tout fait pour la provoquer: privés de l'appui des hautes classes et des classes riches, ils auront naturellement recherché celui des classes moyennes dont le patriotisme sait au besoin se passer d'argent.

C'est donc de ce seul coté que le danger pourrait venir: nous ne disons point toutefois qu'il vienne, nous ne le croyons même pas. Une dissolution complète semble s'opérer dans les divers Etats Mexicains, l'enthousiasme pour Santa-Anna et le patriotisme individuel ne sont pas assez forts pour raviver une nationalité qui meurt parce qu'elle a toujours été factice: mais cette nationalité n'expirera point sans convulsions, il ne faut pas l'oublier, et quelqu'une de ces convulsions pourrait bien être funeste à celles de nos troupes qui pénètreront au cœur du pays, si la prudence chez nos généraux ne s'unissait à la valeur et à l'intrépidité. Faisons seulement le vœu que notre gouvernement ne les expose pas trop et que le bonheur qui a jusqu'à présent suivi nos armes, les accompagne toujours.

La Compagnie Chorégraphique a débuté hier fort heureusement au Théâtre d'Orléans. Danseurs et mimes ont obtenu un succès dont notre feuilletoniste vous racontera les détails.

La malle du nord a manqué hier au delà de Charleston; nous n'attendons cependant ni nouvelles d'Europe ni nouvelles d'élection.

Chronique Locale.

Les Patriotes Italiens.—Nos lecteurs se souviennent que les patriotes Italiens, résidant à la N. Orléans, célèbrent ce soir à 7 heures, dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, une fête brillante en commémoration des martyrs de la liberté italienne. Le public tout entier est invité à la cérémonie.

Enquête.—Un individu nommé Cappleton Connolly, a été trouvé mort hier dans une cabane située sur le nouveau Canal, à mi-chemin du pont de la Métairie. Le coroner a pratiqué la levée du corps. Verdict: "mort d'apoplexie pulmonaire."

3me Municipalité.—La police de la 3me Municipalité, a arrêté hier le nommé Thomas Watser dit Edward Fittzgerald, trouvé ivre mort sous le marché du port. Le Recorder Seuzeneau garde entre ses mains une somme de $95, que Watser portait sur sa personne, jusqu'à ce qu'il lui soit prouvé que cette somme appartient bien réellement au prévenu.

Meurtre.—Nous avons déjà annoncé qu'un volontaire revenant de Monterey, avait blessé dangereusement d'un coup de couteau, à bord du steamer *Galveston*, un de ses camarades d'armes nommé John Irwin. Ce dernier a succombé mardi soir, à ses blessures. L'accusé qui se nomme Samuel G. Smith, a été interrogé hier par le Recorder Génois, et renvoyé par-devant la Cour de Circuit des Etats-Unis. L'instruction de l'affaire, qui a duré plus de trois heures, a eu lieu en présence de M. Thomas J. Durant, avocat du district des Etats-Unis, et de M. Holland, conseil de l'accusé.

Première Cour de District.—Mercredi—Maria Lawrence, f. d. c. l., et la femme Crathy, prévenues de voi toutes les deux, ont été hier mises en liberté, sur motion de l'avocat de district.

La Cour ne s'occupera d'affaires criminelles que vendredi.

Vol présumé d'un esclave.—William C. Curtis, qui a eu plus d'une fois maille à partir avec la police de la 2de municipalité, a été arrêté hier sur le soupçon d'avoir enlevé un esclave. Il est arrivé ici il y a quelques jours avec ce dernier, qu'il prétend avoir acheté de M Kasiah Perkins, de St Louis, Etat du Missouri. Il a même produit un acte de vente portant la date du 19 octobre 1846. Le recorder Baldwin s'occupera prochainement de cette affaire.

Strangulation.—Le nommé Bernard Smith a été conduit hier en présence du recorder Baldwin, sous l'inculpation d'avoir cherché à étrangler un watchman. Smith a été renvoyé pardevant la 1ère Cour de District.

Baton-Rouge.—La récente sécheresse, dit la *Gazette* de cette ville, a été très funeste aux planteurs du voisinage; la plupart d'entre eux ont été obligés de cesser leurs travaux à cause du manque d'eau. Une légère ondée, tombée jeudi matin, n'a pas été suffisante pour abattre la poussière. Au moment où nous écrivons, voici une pluie abondante qui nous arrive et qui nous fera du bien.

Récolte du sucre.—On lit dans la *Bannière des Attakapas*: "Beaucoup de nos planteurs ont commencé à rouler, mais à peu d'exception près, le produit n'est point bon. On se plaint en général de la sécheresse et de la dureté de la canne. Toutefois s'il n'arrive pas de gelée trop prompte, l'ensemble de la récolte ne sera pas trop mauvais. Quelques plantations donneront de beaux résultats, d'autres de forts médiocres. Les nouvelles de la Côte et de Lafourche sont à peu près les mêmes. Jusqu'à ce jour on calcule que, malgré l'accroissement des plantations, la récolte sera d'un quart au dessous de la récolte moyenne."

Si la récolte du sucre n'est pas splendide, les grandes cannes cependant ne manquent point; nos confrères de la campagne en mentionnent d'une longueur prodigieuse presque dans chacun de leurs numéros. Ainsi le *Chronicle* de St-Francisville en a reçu une qui comptait vingt-six nœuds de bonne dimension.

Les whigs de St-Landry et de Calcasieu ont nommé M. Lastie Dupré comme leur candidat au siège que la mort de M. Jacques Dupré a laissé vacant au Sénat de l'Etat.

Le *Whig* de Féliciana du 31 octobre, annonce que l'esclave Alfred, appartenant à R. W. Troth, reconnu coupable d'incendie, a été pendu le 30 octobre, conformément au jugement qui avait été rendu contre lui.

Alabama, 3me district.—La majorité officielle du candidat locofoco, M. Cottrell, n'est que de trente voix, ce qui constitue un énorme gain en faveur des whigs.

Petite chronique étrangère.

Du 18 septembre au 2 octobre.

Générosité princière.—"Nos lecteurs apprendront avec plaisir un trait qui fait honneur à la générosité de l'infant don François d'Assise et aux principes qui servent de règle à sa conduite. S. A. R. a témoigné la volonté de renoncer la somme que l'on doit lui assigner dans le contrat matrimonial, comme époux de la Reine; il désire que son premier acte soit une renonciation à des droits qui pourraient augmenter les charges de la nation. Ce fait n'a pas besoin de commentaires. Mais nous croyons que le pays doit tâcher de vaincre cette noble répugnance, et prouver au prince que la nation apprécie sa générosité, en n'acceptant pas cette renonciation inspirée spontanément à S. A. R. par ses sentiments patriotiques."

"Nous avons déjà cité un fait analogue du duc de Montpensier, qui, considérant que la dot [illegible] de l'infante et [illegible] pour soutenir l'éclat de son rang, n'a pas voulu imposer aux Espagnols une [illegible] future épouse. [illegible] ses sympathies [illegible] tous les cœurs espagnols, nous prouvent de plus en plus la sagesse des choix faits par les augustes filles de Ferdinand VII, et nous font bénir les décrets de la Providence qui a voulu mettre un terme, par un si heureux dénoûment, à la longue série de maux qui ont affligé notre malheureuse patrie."

—Un journal évalue à plus de quatre millions les commandes qui ont été faites à Paris pour les mariages de la Reine d'Espagne et de sa sœur, et à cinq ou six millions la valeur des diamans et des pierres précieuses qui ont été envoyés à Paris pour y être remontés.

Meyerbeer.—On écrit de Berlin, le 22 décembre: "Hier soir on a donné sur le théâtre royal de Berlin la première représentation de *Struensée*, tragédie en cinq actes et en vers de feu Michel Beer, avec une ouverture et des entr'actes par son illustre frère M. Meyerbeer.

"Notre public a pleinement confirmé l'immense succès que cet ouvrage obtint lors de sa publication il y a dix-neuf ans, et la musique de l'illustre auteur de *Robert-le-Diable*, notamment l'ouverture et le deuxième entr'acte, qui est une espèce de fantaisie sur des airs nationaux danois, a été accueillie avec un véritable enthousiasme.

Fraternité littéraire.—On sait la querelle qui s'est émue entre la Comédie française et Adolphe Dumas; on n'a pas oublié non plus le verdict rendu par le Jury Littéraire qu'avait convoqué l'auteur de *l'Ecole des Familles*; on se rappelle sans doute aussi le pamphlet qui s'en est suivi; la conséquence de toutes ces discussions a été un acte de fraternité littéraire qui honore l'auteur du *Comte de Monte-Cristo* et des *Mémoires d'un Médecin*. Voici une lettre adressée par lui à l'auteur éconduit par la Comédie française:

"Mon cher Adolphe,—

"Je lis dans je ne sais quel *factum* du Théâtre-Français qui me tombe entre les mains, ces mots:

"Si M. Alexandre Dumas trouve la pièce de M. Adolphe Dumas si bonne, qu'il la fasse donc jouer au théâtre Montpensier."

"Je reçois à l'instant un mot d'Hostein, notre directeur, qui vous offre de faire passer immédiatement *l'Ecole des Familles* après *la Reine Margaux*; dites oui, et c'est chose faite. Enchanté de saisir cette nouvelle occasion de montrer à M. le ministre de l'intérieur de quelle façon MM. les comédiens ordinaires du roi encouragent l'art sérieux en l'an de grace 1846.

"Mille bonnes, franches et cordiales amitiés.
"Alexandre Dumas."

Adolphe s'est empressé de répondre à Alexandre une lettre où il le remercie chaudement de ce qu'il fait pour lui: "M. Hostein, dit-il, m'adresse un traité presque tout en blanc, qu'il me laisse remplir, et auquel il ajoute un mandat de cinq mille francs qui sans doute vient de vous. Je n'ai pas de réponse à faire, je publie le fait simplement. S'il existe encore dans notre confrérie des lettres *deux frères ennemis*, voilà qui doit les réconcilier." Puis il termine:

"A vous de ce cœur provençal qui n'a jamais de demi-amours ni de demi-amitiés.
"Adolphe Dumas."

Mlle Rachel.—La Comédie française, dit Jules Janin, est libre, elle règne, elle règne seule, ou plutôt il n'y a plus de roi, plus de reine dans ce théâtre délivré: la reine est descendue de son trône, elle a abdiqué; la Comédie, depuis que Mlle Rachel a donné sa démission, est devenue une république.

Cependant le public, qui tient à ses plaisirs et à sa grande comédienne, ne partage pas tout à fait la sécurité du Théâtre-Français. Le public s'inquiète, il s'étonne, il veut savoir comment est tombée cette démission au milieu de ces discordes!—Mlle Rachel a donné sa démission tout simplement parce qu'elle était fatiguée de lire des papiers, des lettres, des reproches, et de voir venir des médecins! On demandait une *constatation* de sa maladie, c'était le droit rigoureux; elle a trouvé ce droit rigoureux trop rigoureux et elle a répondu par cette démission! Voilà toute l'affaire, rien de plus, rien de moins; on n'a pas menacé personne; elle a réclamé le droit d'être malade, elle n'a pas demandé autre chose; il n'est pas vrai que la Comédie lui ait retiré ses appointemens, il n'est pas vrai qu'elle ait imposé des conditions nouvelles de la Comédie.

Mais rassurons-nous cependant, à l'abri de cette démission, et délivrée de ces mille petits coups d'épingle qui l'obsédaient, Mlle Rachel sera bientôt rétablie, et alors le Théâtre-Français se rappellera sans doute ce sage proverbe qui dit "que les plus petites choses peuvent grandir par la concorde."

Deux enlèvemens.—Un enlèvement extraordinaire a durant le mois de septembre, eu lieu dans une petite ville d'Angleterre nommée Haddenham. Un condamné qui était revenu depuis peu dans cette commune, après avoir subi sa peine, s'est enfui avec la femme d'un cabaretier. Le galant et la cabaretière sont chacun âgés de plus de cinquante ans; l'un a déjà eu trois femmes qu'il a abandonnées l'une après l'autre; l'autre pèse plus de cent kilogrammes et elle est mère d'une nombreuse famille qu'elle a quittée pour son ravisseur.

—Mlle A. G...., charmante ingénue d'un des petits théâtres de Paris, après le spectacle, se retirait chez elle suivie de sa camériste, qui portait un carton; elle marchait préoccupée, en repassant dans sa tête un rôle qu'elle devait répéter le lendemain, lorsque, arrivée à cinq minutes de distance de son domicile, elle se retourne pour parler à sa femme de chambre, qu'elle croyait toujours derrière elle, mais elle ne voit personne. Inquiète, elle revient sur ses pas, cherche de tous côtés, appelle Justine; personne ne répond, personne ne paraît.

Mlle A. G.... ne savait comment expliquer cette disparition de sa femme de chambre, et surtout du carton qu'elle portait, et qui renfermait quelques bijoux et d'autres objets précieux.

Cependant il fallut bien prendre son parti et rentrer toute seule, c'est ce que fit la charmante actrice. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsque son portier lui présenta son carton que, dit-il, un beau jeune homme à moustaches et favoris noirs venait de rapporter pour qu'il lui fût remis. Le caton ouvert, on trouva que rien n'y manquait, et Mlle A. G...., à moitié consolée, dit: "Allons, il n'y a que demi-mal; on ne m'a volé que ma femme de chambre."

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de lundi, 2 novembre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent: L'honorable J. Génois, recorder; MM. les aldermen Jack. Duplessis, Cyp. Dufour, Alex. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faurès, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, James Marks, Pat. Shields et E. Wiltz.

Absent—Alderman J. F. Slingerland.

Le recorder informe le Conseil qu'il est forcé de s'absenter à cause de quelque affaire de police.

M. E. Wiltz est appelé au fauteuil.

Le journal de la dernière séance a été lu.

Sur motion de M. Duplessis, le procès-verbal a été corrigé de manière à faire voir que le rapport et les résolutions du comité de police ont été adoptés.

M. Fabre propose d'effacer du journal le certificat signé par MM. Ramos, Hagan et Faurès.

Le président pro tem. déclare que la dite motion n'est pas à l'ordre, attendu qu'il n'y a pas d'erreur dans le journal, conformément au premier article des règlemens.

M. Derbès fait la motion d'effacer du journal le dernier paragraphe du rapport présenté par M. Marks et lui, comme membres du comité des améliorations.

Le président pro tem. déclare que la dite motion n'est pas à l'ordre, pour la même raison. M. Derbès demande alors la dispense des règles—accordé. Le même membre renouvelle sa motion, que cette partie du contre-rapport, commençant par ces mots: "*Il nous serait facile, etc. etc.*" fait au sujet du contrat de pavage de Dennis Cronan, soit effacée du procès-verbal.

M. Fabre demande que le certificat signé par MM. Ramos, Hagan et Faurès soit également effacé du journal.

L'appel nominal fait sur la demande de M. Derbès, il a paru que MM. Dufour et Fabre avaient voté dans la négative—2; et que MM. Duplessis, Derbès, Faurès, Giquel, Hagan, Latour, Marks et Shields avaient voté dans l'affirmative—8. En conséquence toute cette partie du contre-rapport commençant par ces mots: "Il nous serait facile, etc." fut effacée du journal.

Le procès-verbal étant approuvé, le message suivant, transmis par le Maire, a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le 2 novembre 1846.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité N°. Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux soumissions qui m'ont été communiquées: l'une est de M. Noël Magnon, qui propose d'affermer pour l'espace de cinq années la halle du faubourg Trémé, moyennant le paiement d'une somme annuelle de huit cents piastres, avec la condition d'y faire à ses propres frais et dépens les améliorations nécessaires; l'autre est de M. J. Rey, qui manifeste le désir d'obtenir la ferme de la dite halle et vous annonce qu'il se réserve le droit d'offrir le plus haute enchère pour s'en assurer l'adjudication.

La halle du faubourg Trémé a été affermée par une résolution en date du 20 novembre 1843, pour l'espace de trois ans; le terme du contrat devant bientôt expirer, j'ai cru devoir vous rappeler cette circonstance afin que vous décidiez si la ferme de cette halle devra continuer, comme par le passé, d'être donnée par contrat amiable, ou si elle sera adjugée au plus haut enchérisseur, après dix jours d'avis.

Je vous transmets également la copie de la pétition présentée à la Cour de District No. Quatre par Philip Welman, fermier de la halle aux boucheries, réclamant cinq mille quatre cent soixante-et-onze piastres de dommages; une citation accompagnant cette pétition m'a été remise le 31 du mois qui vient de finir.

Je suis avec respect, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

P. S.—Je vous transmets également une proposition pour le pavage.

Sur motion de M. Hagan, le premier paragraphe du message du Maire a été référé au comité des améliorations qui devra faire son rapport à la séance prochaine.

Sur motion, la pétition présentée à la Cour de District No. Quatre, par M. P. Wellman, a été référée à l'avocat de la municipalité.

Sur motion, les propositions cachetées sont déposées sur le bureau, et le secrétaire est autorisé à les remettre aux soumissionnaires.

M. Dufour ayant obtenu la suspension des règlements, présente les résolutions suivantes, amendant les résolutions ayant trait aux dites propositions cachetées, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, ont été adoptées:

Résolu que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au 16 du courant, pour le pavage en pierres rondes, dites "*Sea shore stones*," des rues suivantes, savoir:

1o. Pour le pavage de la rue du Quartier, à partir de la rue des Remparts, jusqu'à la rue St. Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St. Claude.

2o. De la rue des Ursulines, depuis les Remparts jusqu'à la rue St. Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St. Claude.

3o. De la rue St. Philippe, depuis les Remparts jusqu'à la rue St. Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St. Claude.

4o. De la rue Conti, depuis les Remparts jusqu'à la rue Claiborne, y compris les intersections aux encoignures de chaque rue jusqu'à la rue Claiborne; le dit travail devant être fait [illegible] et conditions suivantes [illegible] payer par les propriétaires [illegible] pavage [illegible] date, et la balance sera [illegible] pour cent d'intérêt [illegible] à partir du jour où le pavage [illegible] des rues ci-dessus mentionnées sera reçu par le voyer et le comité des améliorations.

Résolu de plus que le dit travail devra être achevé dans l'espace de six mois, à partir du jour où le contrat aura été passé. Le contracteur fournira un cautionnement de la somme de cinq mille piastres, pour la fidèle exécution de son contrat.

Résolu de plus que dans le cas où le pavage ci-dessus mentionné ne serait pas complété dans l'espace de six mois, ledit contrat sera considéré nul; le Conseil se réservant le droit, après l'expiration du délai fixé dans la résolution précédente, de recevoir de nouvelles propositions cachetées pour l'achèvement du dit pavage aux mêmes termes et conditions et aux risques et périls du contracteur primitif.

Résolu de plus que toutes résolutions contraires aux dispositions des présentes, sont et demeurent abrogées.

M. Hagan ayant obtenu la suspension des règlemens, présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que l'époque fixée pour recevoir des propositions cachetées pour le pavage en pierres carrées de la Levee et de la rue de Chartres, soit retardée jusqu'au 1er lundi de décembre prochain.

Appel des comités.

M. Faurès, président du comité de finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics	$3479 48
" de la police,	1679 48

Le même membre, au nom dudit comité, présente un compte des marguilliers de l'église St Louis, réclamant $610 5 cts., pour la proportion que la municipalité doit payer pour le loyer des maisons de cour. Sur motion, ledit compte a été référé au comité judiciaire.

M. Latour, président du comité judiciaire, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles ont été adoptées:

Le comité judiciaire auquel ont été référées les pétitions de Cessaire Ollivier et de Catherine Adèle Pellebon, f. c. l., demandant à affranchir leurs esclaves Crawford, nègre, âgé de 37 ans, et Magdeleine, quarteronne, âgée d'environ 12 ans, demande qu'il leur soit accordée une fois par le jury de police, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit:

Votre comité a examiné toutes les allégations contenues dans les dites pétitions et il est convaincu que toutes les formalités voulues par la loi et les ordonnances ont été fidèlement observées; en conséquence, votre comité est d'avis que l'on doit accorder la demande des pétitionnaires et il offre à votre approbation les résolutions suivantes:

Résolu que M. Cessaire Ollivier est et demeure autorisé à émanciper son esclave Crawford, nègre, âgé de trente-sept ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Résolu que Catherine Adèle Pellebon, f. c. l., est et demeure autorisée à émanciper son esclave Magdeleine, quarteronne, âgée d'environ douze ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Signé Z. Latour, président.
Cyprien Dufour,
A. Derbès.

M. Fabre, président du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles ont été adoptés:

Le comité de réclamations auquel a été référée la lettre de F. Casteing, a l'honneur de vous prévenir qu'il a pris à ce sujet des informations au bureau du Voyer, et qu'il est convaincu que la réclamation est juste et correcte. Ci-joint, comme faisant partie du rapport, vous trouverez le compte approuvé par deux voyers. Votre comité soumettra donc à votre considération la résolution suivante:

Résolu que la somme de trente-quatre piastres et quatre-vingts cents soit et demeure accordée à M. F. Casteing comme paiement final de la réclamation dont il fait mention dans sa lettre, et d'après le compte approuvé par le voyer.

J. L. Fabre, président.
Cyprien Dufour.
E. Giquel.

M. Dufour ayant obtenu la suspension des règlemens, présente la résolution suivante:

Résolu, qu'à partir de l'adoption de cette résolution la commission allouée au collecteur sur propriétés foncières et esclaves est et demeure fixée à trois pour cent sur toute somme collectée et versée dans le trésor.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution est prise en considération.

M. Derbès demande que la dite résolution soit référée au comité de finances,—l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès et Latour avaient voté dans l'affirmative—2; et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Giquel, Hagan, Marks et Shields avaient voté dans la négative—8. En conséquence la dite motion a été rejetée.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la dite résolution, il a paru que MM. Dufour, Fabre, Faurès, Hagan et Shields avaient voté dans l'affirmative—5, et que MM. Duplessis, Derbès, Giquel, Latour et Marks avaient voté dans la négative—5. Le Conseil étant également divisé, la dite motion a été rejetée par la voix prépondérante du président *pro tem*.

M. Fabre ayant obtenu la suspension des règlemens, présente la résolution suivante:

Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnance concernant les jeux sont et demeurent abrogées.

L'appel nominal demandé, pour la prise en considération de ladite résolution, il a paru que MM. Dufour et Faurès avaient voté dans la négative, 2; et que MM. Duplessis, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Latour, Marks et Shields avaient voté dans l'affirmative, 8. En conséquence, ladite résolution fut prise en considération.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de ladite résolution, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Faurès, Hagan et Shields avaient voté dans la négative, 5, et que MM. Derbès, Fabre, Giquel, Latour et Marks avaient voté dans l'affirmative, 5. Le Conseil étant également divisé, ladite résolution a été rejetée par la voix prépondérante du président pro tem.

M. Giquel présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que le comité de police est et demeure autorisé à établir un corps de garde, et organiser une police spéciale du jour et de nuit dans cette partie du district, comprise entre les rues de l'Esplanade, Vieille Levée, Condé et Ursulines.

Résolu de plus, que ladite police spéciale sera composée de trois gardes et d'un caporal. Les gardes recevront un salaire de trente-cinq piastres par mois.

Résolu de plus que ladite police spéciale sera organisée sous la direction du comité de police et sera sous le contrôle du capitaine de la garde de la municipalité No Un.

M. Dufour ayant obtenu la suspension des règlemens, présente le préambule et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles ont été adoptés:

Attendu qu'il paraît que les locataires des Maisons Rouges, et généralement un grand nombre de marchands tout le long de la rue de la Vieille Levée, louent leurs banquettes à d'autres petits marchands qui vendent en apparence sous le nom de locataires de ces magasins,

Résolu qu'un comité soit nommé pour s'enquérir du fait, et qu'il devra faire son rapport à la prochaine séance du Conseil.

Le Président pro tem. a nommé dudit comité MM. Dufour, Giquel et Shields.

Affranchissemens.—1ère. Lecture.

Lecture est faite des pétitions suivantes:

Catiche Lacoste f. d. c. l., demande à affranchir son esclave Raphaël, âgé d'environ quatre ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Fronine Farget f. d. c. l. demande à affranchir son esclave Joséphine alias Griffonnette, âgée d'environ trente-deux ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Caroline, f. d. c. l. demande à affranchir son esclave Patsy, âgée d'environ cinquante ans, avec permission de rester dans l'Etat.

Sur motion, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que lesdites pétitions soient référées au comité judiciaire, et que le Conseil donne son consentement à l'affranchissement des esclaves, Raphaël, âgé d'environ quatre ans; Joséphine alias griffonnette, âgée d'environ trente deux ans, et Patsy, âgée d'environ cinquante ans, avoir permission de résider dans l'Etat; pourvu que ce consentement soit ratifié à une séance subséquente.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Hernandez, offrant sa caution; sur motion:

Résolu que M. Jn. Créon soit et demeure accepté comme caution de M. J. Hernandez.

Lecture est faite d'une lettre de M. S. Schmidt, avocat de M. Henri Bonnabel, relativement à un certain lot de terre situé derrière la ville et faisant partie des Communes, et désigné par le No 14 dans l'ilet 37, conformément à un plan fait par Bourgerol, en date du 4 décembre 1838, et déposé au bureau de Félix de Armas. Sur motion, ladite lettre est référée au comité judiciaire.

M. J. F. Slingerland prend son siège.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jean Communy, offrant MM. I. Labatut et U. Landreaux comme ses cautions.

M. Duplessis demande que ladite lettre soit référée au comité de finances. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Dufour et Hagan ont voté dans l'affirmative. 3; et que MM. Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Latour, Marks, Slingerland et Shields avaient voté dans la négative, 8. En conséquence, ladite motion a été rejetée. Sur motion de M. Giquel, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que MM. Isidore Labatut, et U. Landreaux soient et demeurent acceptés comme cautions de M. Jean Communy.

Lecture est faite d'une lettre de veuve Livaudais réclamant six piastres; référée au comité de réclamations avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite des pétitions de David Kelly et André Oliver, officiers de police, priant le Conseil de leur faire rembourser une certaine somme déduite de leur salaire pour cause de maladie. Sur motion, lesdites pétitions sont référées au Recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de A. Lefrançois qui demande à être employé comme forgeron.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gobet, au sujet du contrat pour les wharfs.

Sur motion les dites lettres sont référées au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de MM. F. Forstall et C. Lesseps, priant le Conseil de rescinder l'acte passé pardevant J. Cuvillier, notaire public, en date du 3 mars 1841, par lequel ils ont loué de cette Municipalité pour trente ans, certains lots de terre de l'ilet No. 30, situé dans le faubourg Trémé. Sur motion la dite lettre a été référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Stockes agent de MM. Stone & McCollum, demandant la permission d'établir un cirque à l'encoignure des rues Condé et Hôpital.

Sur motion, résolu que le Conseil permet à MM. Stone & McCollum d'établir un cirque à l'encoignure des rues Condé et Hôpital, pourvu qu'ils paient la taxe imposée par les ordonnances.

Lecture est faite d'une pétition de MM A. Léon, L. A. Ferrand et autres, demandant à vendre le dimanche, des groceries sur la levée, entre les deux marchés.

Sur motion, la dite pétition est référée au comité de charité.

Lecture est faite d'une pétition de M. Emile Hinard, demandant la permission de mettre une nouvelle couverture à sa propriété située rue Bienville; la dite couverture devant être faite avec des matériaux de la même espèce que ceux qui existent maintenant. [illegible]

Sur motion, ladite lettre est déposée sur le bureau [illegible] Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de M. Ch. Maas [illegible] de M. [illegible] Wellman, prévenant le Conseil qu'il a l'intention de réclamer une partie des dommages qui pourront lui être accordées, déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Pilié et Bodin, agents de M. Julien Seghers, pour Vor. Seghers, de F. Lanfranco et autres priant le Conseil de permettre le jeu de loto dans les limites de cette Municipalité.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Fabre présente la résolution suivante:

Résolu que toutes les ordonnances ou partie d'ordonnances défendant le jeu de loto, sont et demeurent abrogées. Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution est prise en considération; l'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution, il a paru que MM. Dufour, Duplessis, Hagan, Slingerland, et Shields avaient voté dans la négative, 5; et que MM. Derbès, Fabre, Giquel, Latour et Marks avaient voté dans l'affirmative, 5. Le Conseil étant également divisé et le président pro tem. ayant voté dans l'affirmative, la dite résolution a été adoptée.

Lecture est faite d'une pétition de M. Jacques Clauer, demandant à être admis dans la garde. Cette pétition est référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de Mme Françoise Dupont, demandant une licence gratis pour vendre des huitres et des fruits.

La dite pétition est référée au comité de charité avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. L. Surgi donnant les noms de ses cautions.

Sur motion, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que MM. F. Gardère, F. Correjolles, G. F. Weisse et Jean Communy, sont et demeurent acceptés comme cautions de M. L. Surgi

Lecture est faite d'une lettre de MM. Natali Polo, Rusconi Calcatera et Castagnola invitant le Conseil à assister à la célébration d'une fête patriotique qui doit avoir lieu jeudi prochain, 5 du courant, à la Rotonde de la Bourse St-Louis.

Sur motion la dite invitation est acceptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. Mooney, relativement à son contrat pour l'ouverture de la rue Bienville. Cette lettre est référée au comité des améliorations conjointement avec le voyer.

Propositions cachetées.

M. Michel McCabe propose de contracter pour la confection des ponts à l'intersection de certaines rues pour et moyennant la somme de trois cents piastres par intersection, en fournissant tous les matériaux à l'exception des curb-stones.

Sur motion cette lettre est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Fabre le Conseil procède, par la voie du scrutin, à l'élection du collecteur des taxes sur propriétés et esclaves.

Le secrétaire donne lecture des lettres de MM. Théo. Montreuil et F. Sauton, annonçant qu'ils sont candidats à cette place.

M. Fabre annonce que M. P. Devergé est également candidat.

MM. Giquel et Fabre étant nommés vérificateurs, du dépouillement du scrutin, il a paru que sur 12 votes déposés dans la boîte, M. Théo. Montreuil en avait obtenu 7, P. Devergé, 5.

En conséquence M. Théodule Montreuil a été proclamé dûment élu Collecteur des taxes sur propriétés et esclaves.

M. Faurès présente un compte de M. Wm Broderick, réclamant $156, pour 26 brouettes. Sur motion, ce compte est référé au comité des améliorations qui devra faire son rapport à la séance prochaine.

M. Giquel fait une motion d'ajournement, cette motion est rejetée.

M. Dufour présente une résolution invitant le voyer à faire placer le nouveau mât de pavillon, sur la levée, en face de la Place d'Armes, et invitant le comité des améliorations à faire élargir la porte de la grille de la place d'Armes, en face de la Cathédrale, afin de faciliter l'entrée des pièces d'Artillerie.

Sur motion, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 9 du courant, à 5 heures P. M.

JH REYNES, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mercredi soir, 4 novembre 1846.

Les ventes de coton aujourd'hui s'élèvent à 1500 balles. Les prix continuent à se maintenir.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	[illegible]
Ordinaire	[illegible]
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Fully Fair	[illegible]
Good Fair	[illegible]
Good and Fine	[illegible]

Tennessee et Nord Alabama.
Average lot.

Good	[illegible]
Commun	[illegible]
Extrême prix	[illegible]

Il s'est fait de bonnes transactions dans les sucres, [illegible] de 300 [illegible] Les mélasses ont fléchi de prix et peuvent être actuellement cotées à 25 et 25½ cents le gallon.

Les farines ont été assez demandées, les prix sont les mêmes.

Le change continue à être à la baisse. Nous cotons les sterlings 6 à 6½ pour cent de prime, les francs 5 40 à 5 41¼. New York, à 60 jours, [illegible] pour cent d'escompte, chèques à vue, [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

[illegible]

ARRIVÉS.

Navire United States, Lowell, de Boston
Navire Octavius, Coburn, de Boston
Barque Jane E Williams, Parker, de New York
Brick Baron de Pascotini, [illegible] de Bordeaux
Brick Paloa, Young, de Brazos St Jago
Goel Belle, Webber, de Pensacola
[illegible]

EN RIVIÈRE—montant.
Un navire, deux barques, deux bricks et quatre goëlettes—noms inconnus.

Vente à terme, par catalogue, de marchandises sèches.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente à terme par catalogue de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 5 novembre, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 146, rue de Chartres.
5 nov

BAUME DU Dr. ALLEN.—Les simples dont se compose ce baume sont depuis longtemps réputés par leur propriété médicinale. Après de longues expériences le Dr Allen a été à même de produire par leur combinaison, un baume efficace pour les cas de consomption, d'affections pulmonaires, et tous autres maux des poumons. On peut voir des certificats sur son efficacité au No. 30 rue Poydras.

VERMIFUGE.—Le vermifuge de Kohnstock est le plus efficace et le plus facile à administrer aux enfans. Il n'est composé que de simples et ne peut affecter aucunement les tempéraments les plus délicats, même lorsqu'il y a absence de vers.

UN VERNIS—Fait par un nouveau procédé rend lustrant et bien noir, les poêles, fourneaux de cheminée et les tuyaux, en n'en faisant usage qu'une fois par an. En vente au No 30, rue Poydras.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du brick italien BARON PASCOTINI, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
5n 34, Tchoupitoulas.

☞ Le brick Le BARON PASCOTINI est maintenant en déchargement vis à vis la halle à la viande. MM. les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours qui suivront, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées pour leur compte.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
5 nov 34, Tchoupitoulas.

☞ Le navire JAVA, capitaine Perry, de Liverpool, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée, autrement elles seront emmagasinées aux magasins publics. JAS. E. WOODRUFF.
5 nov 60 Camp

FOIN, MAIS, AVOINE, &c. &c.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a transporté son magasin au No 75, rue Vieille Levée, entre St-Louis et Toulouse, où il tiendra constamment une grande quantité de foin, maïs, avoine &c. qu'il vendra à des prix modérés, pour du comptant.
5 nov—30 VICTOR WILTZ.

LES créanciers de la succession de feu Jacques Nicolas, sont notifiés d'avoir à présenter dans les dix jours, en l'étude de M. C. V. Foulon, notaire, rue Saint Louis, 81, leurs titres de créances et le montant de leurs réclamations.
Nouvelle Orléans, 4 novembre 1846.
5 nov—3en10 JULIEN SEGHERS, curateur

JOSEPH M. MAUREAU, avocat, ayant été nommé par S. E. le Gouverneur Johnson, notaire public pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, prévient ses amis et le public qu'il a déposé en son étude les minutes de son père Louis F. Maureau, décédé, et qu'il se chargera en outre de continuer les affaires commencées par feu son père comme avocat.
Bureau rue Ste Anne, No. 44, vis à vis les cours.
5 nov—3

EN débarquement du brick Baron Pascotini, venant de Bordeaux:—
60 barriques vin rouge, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, 100 caisses fruits à l'eau de vie, 100 caisses vin rouge, à vendre par REYNAUD CUCULLU & Co,
4 nov 34, Tchoupitoulas.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Dorbigny et Roman, Une JUMENT noire, la tête blanche, les quatre jambes blanches et quelques taches blanches sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant bais.
Si d'ici au quatorze novembre le dit animal n'est point réclamé il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par E. Kerjéan, encanteur. MICHEL DUREL,
5 nov—3d Gardien des épaves

DETENU à la geôle de la Paroisse St-Charles le nègre nommé PHILIP, se disant appartenir à M. McCullon, de la Nouvelle Orléans. Il est âgé d'environ 30 ans, ayant environ 5 pieds cinq ou six pouces, et parle anglais seulement.
5 nov—3 tm N. ST-MARTIN, Shérif.

S. V. BARRETT [illegible]

L [illegible] toir du No. 30, rue St. Louis, à la [illegible] côté du Tattersalls.

HOTEL D'ORLEANS
Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse.
AVE. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et le public en général qu'elle tient toujours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartements, pension complète depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville.
5 nov—3m

BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et Dumaine.
NORMANDIN Frère ayant fixé positivement son départ au mois de janvier prochain, a l'honneur de prévenir que lundi 9 novembre il mettra en vente toutes les marchandises contenues dans son magasin, à des prix excessivement bas et terminera du 23 au 31 décembre, par un encan.
Il engage les personnes qui ont besoin de broderies, lingerie, nouveautés, parfumerie, curiosités et de tous les articles de son commerce, de profiter d'une aussi bonne occasion; on sait que M. Normandin n'a jamais tenu que des marchandises de premier choix.
Il fera de grands avantages aux marchands qui lui prendront des soldes de certains articles.
Il offre aux coiffeurs un assortiment d'ouvrages en cheveux, tels que: tresses, raies, tinissons, bandeaux, &c., aux prix de facture de France.
Si quelqu'un désirait prendre la suite du bail du magasin il y a de très avantageusement pour l'installation telle qu'elle est.
Aussi—A vendre, l'esclave Adelaide, cuisinière, blanchisseuse et bonne domestique de confiance, garantie sous tous les rapports.
Le tout au comptant. A partir de ce jour, tout crédit est fermé, et les personnes qui ont des comptes sont respectueusement priées de les solder d'ici au 31 décembre.
5 nov—10

AUGUSTE BARRAUD,
Coiffeur et Parfumeur,
Encoignure Royale et Orleans,
ARRIVANT de Paris avec un beau choix de marchandises, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que jeudi, le cinq novembre, il en fera l'ouverture, et que les personnes voudront bien l'honorer de leur confiance verront que ses articles sont d'un très beau choix, et vendus à très bon marché.
Très belles fleurs fines pour chapeaux de dame, à vendre en gros, ainsi qu'un grand assortiment de cartonage pour étrennes.
5 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,
No. 133, rue de Chartres.
CORDEVIOLLE & LACROIX,
ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils ont reçu par les navires Kentucky et Taglioni, du Havre, leurs marchandises d'hiver. Leur sieur Cordeviolle, de retour d'Europe, a porté tous ses soins au choix des plus grandes nouveautés, provenant des premières maisons de Paris. Leurs confections, auxquelles il a donné toute son attention, sortent des maisons les plus en vogue et sont faites dans le genre le plus fashionable. Ils invitent les amateurs à venir visiter leurs marchandises qui présentent un assortiment de tout ce que l'on peut désirer de plus élégant et de plus distingué, et qui seront vendues à des prix très modérés.
Par des arrangements particuliers, ils se sont assuré la spécialité de leurs principaux articles.

Pour Habits et Redingotes.
Drap noir Sedan, électra supra. Drap vert russe.

Dito	bronze anglais	invisible;
Dito	laurier,	de cour;
Dito	doré,	antique;
Dito	riche,	dragon;
Dito	alea,	Lord Grey;
Dito	acajou,	bleu vif;
Dito	tabac d'Espagne,	anglais;
Dito	Fumée d'Isly,	amiral;
Dito	faisan doré,	Nemours, de roi, barbeau.

Pour Paletots.
Drap castor et pilote, noir, dito dito bronze, dito dito vert, drap castor et pilote, noir anglais et tissé de Londres.

Pour Pantalons.
Satin casimir noir superfin: dito dito fantaisie, nuances de mode, dito dito à raies, ombré, à carreaux.

Pour Gilets.
Velours noirs et de toutes nuances: dito façonné, des plus riches, satin noir uni, dito dito; dito dito façonné, velours noir; dito fantaisie; drap de soie noir, dito dito de mode, grande fantaisie; dito dito laine et argent [illegible] cachemire français, cachemire de l'Inde, dito d'Ecosse; écharpes satin noir, unies; [illegible] cravates satin noir [illegible] coton anglais [illegible] gants de soie et de fil [illegible]
Les personnes qui ont bien voulu leur donner des ordres sont prévenues que les dits ordres ont été exécutés et sont priées de venir prendre livraison. Le tout est à [illegible]
5 nov

Dr. BARRELLY, Oculiste,
Chirurgien et Médecin des Facultés de France et des Etats-Unis; ancien chirurgien en chef des hôpitaux de l'Amérique Centrale.
TRAITE spécialement les maladies des yeux et désire et pratique toutes les opérations nécessaires à la guérison de ces organes.
Il guérit généralement les cataractes commençantes [illegible]
Consultations de neuf heures du matin à trois heures du soir, à l'Hotel d'Orleans, rue de Chartres, entre les rues St Louis et Toulouse.
5 nov—30

25 PIANOS.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Taglioni, vingt-cinq pianos de choix, des meilleurs facteurs de Paris, tels que pianos à queue, carrés et Piccolas, grand format de sept octaves, et seront vendus [illegible] MM. Pleyel & Co. H. Herz & Co. [illegible]
Les habitants qui voudront bien acheter chez eux auront leurs pianos emballés avec soin et transportés à leur bateau. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.
PERIER & BOURDETTE
Rue Royale, No. 292, entre St-Philippe et Ursulines
☞ Il y aura constamment dans les magasins de MM. P. & B. un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel.
5 nov—6m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—NOVEMBRE 1846.
SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A — Andre, Charles; Arnoux, Jean Baptiste
B — Benoit, J. Bte dit Alfred; Benoit, Just; Beauchery, Eugene; Barrere; Brion, Charles; Brechard, Dlle; Benetead
C — Chavaribeyre, Chapuis, Mme; Courfbert, Jn. Jean Frais; Courtoys, Charles; Courtoys, Marie
D — Dubel; Dechaud, Adolphe, les époux; Ducla, [illegible]; Ducos, [illegible]; Dumont; Dencer
F — Fros, Jn. Pierre Alexandre; Farene, Philippe
G — Gaschet de L'isle; Gleises, Paul Joseph; Gimbert, François
J — Jung, Chrétien
L — Lefort, Louis; Lissée, Axelia Mlle; Lacouture, Dame; Lavenne; Lecerf, Prosper et Thomas; Léglise, Jean; Lacet, Pierre
M — Margot, Charles; Maillé, de B.; Martin, Pierre Alphonse; Magnelle, Vve. Gleises; Marguet, Edouard; Maugey; Mathé, Guillaume; Meyer, les époux
P — Perrin, François; Populus, les époux; Pene, Jean Marie; Pichot, François; Patterson, Elisee François
R — Rochard
S — Soulant, Louis; Sauger, Charles; [illegible], Joseph Marie
V — Verneuilh, Adrien et Pierre; Vessen, (Benjamin)

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
5 novembre

FOIN—300 balles foin du Nord, en débarquement de la barque Jane E. Williams, de New York, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
5 nov 60, Camp

PORC—150 barils mess et prime, à l'inspection, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
5 nov 60, Camp

GRAISSE—145 barils graisse ferme, en débarquement du vapeur Tobacco Plant, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp
5 nov

GRAISSE en tranches—60 barils graisse ferme en tranches, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
5 nov 60, Camp

A VENDRE, d'importation directe—30,000 cigares de la Havane, Regalias et autres marques de 1ère. qualité.
5 nov F. & J. LACOSTE, 105 rue Royale

EN magasin et à vendre par D. LANATA—300 barriques St Julien, bon ordinaire; 6 barriques Blanque, fort, vieux vin, 1840; 40 barils Bareau; 500 paniers huile Pingalot, 24 onces; 100 dito Fossat, 24 onces, Marseille; [illegible] huile, [illegible] onces, Bordeaux; 100 boîtes sardines, marque Rodelé; 300 demi-boîtes dito; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; 100 caisses cerises dito; 150 dito assaisons assorties; 100 dito marasquino; 40 dito eau verte; 100 dito Curaçao, grands modèles; 50 dito absynthe Suisse véritable; 100 dito vermicelle d'Italie; 25 dito anchois-personnages en porcelaine.
4 nov

A VENDRE en débarquement du navire Kentucky, du Havre:
8 barils saucissons de Lyon;
30 paniers Champagne, grandes et demi bouteilles, de la marque de la couronne.
—En Magasin—
150 barriques vin vieux Château Leoville, Chateau Lafayette, Château Margaux et St Emilion.
30 demi barriques vin vieux de la même marque.
25 barriques vin vieux blanc de la marque de Haut-Sauterne, Haut Barsac;
30 demi barriques dito dito dito;
30 barriques vin de Marseille, Bargane & Bandol;
[illegible] barriques vin rouge vieux, en grands et demi bouteilles, Cher, Léoville, Bargane, St Julien Médoc, St Emilion, Nos 1, 2, 3.
30 caisses vin blanc, grande et demi bouteilles, Haut Barsac et Haut Sauterne;
[illegible]

AUX HABITANTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Parmi les efforts dont l'émigration Italienne croit devoir faire usage pour relier l'Italie au système futur de l'Europe, existe le culte du martyre. Les solennités nationales, célébrées sur tous les points du globe, où les Emigrés de l'Italie se trouvent dispersés, sont les manifestations de ce culte—leur publicité en est une condition indispensable, parce que le martyre est la forme que revêt le devoir social dans les peuples et dans les hommes de l'avenir,—dans ceux qui se sentent appelés à préparer une époque nouvelle pour l'humanité,—dans les enfans d'une pensée non encore incarnée dans les institutions, et qui, pour prendre racine dans un terrain inculte, a besoin d'être arrosée de leur sang.

C'est pourquoi les Italiens résidant à la Nouvelle-Orléans, ont fixé le cinquième jour du mois de novembre prochain, pour la commémoration patriotique et religieuse de tous ceux qui se sont immolés sur l'autel de la patrie et de la liberté depuis le jour où commença pour l'Italie l'ère actuelle de la persécution et du martyre.

La cérémonie aura lieu dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, et elle commencera à 7 heures du soir.

Tous les habitans de la Nouvelle-Orléans et les Dames spécialement, sont respectueusement invités à y assister. Les Emigrés Italiens tiennent à la sympathie d'une population hospitalière;—c'est pour eux la preuve qu'ils sont compris

Le comité chargé des arrangements a obtenu le passage par la Salle de bal expressément pour les familles, et pour les Messieurs accompagnant les Dames.

Le comité d'invitation
POLO, CASTAGNOLA,
RUSCONI, CALCATERRA
NATILI. 28 oct—5

COMMÉMORATION DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ ITALIENNE.

Programme.

La cérémonie aura lieu dans la Rotonde de la Bourse St Louis, jeudi, cinq du mois courant, à sept heures du soir.

Grande ouverture de *Norma* à grand orchestre, dirigée par M. L. Gabici—*Bellini*.

La cérémonie est présidée par les mânes des martyrs.

Adresse du premier Vice Président.

Largo appassionato à grand orchestre—*Beethoven*.

Discours en Italien par M. le docteur A. Natili.

Choral sans paroles, tiré de l'oratorio *Paulus*. *Mendelssohn*. *Berthaldy*.

Discours en français par M. P. Soulé.

Rondo (Allegro piacevole) à grand orchestre—*Beethoven*.

Discours en anglais par M. A. Dimitry.

Preghiera (chœur à l'Unisson—*Sachini*.

Pendant cette prière, les Italiens rendront hommage aux martyrs, autour du monument élevé en leur honneur.

Grand chœur funèbre pour voix de Ténors et Basses chanté par les Italiens, et composé exprès pour cette occasion—Paroles de M. G. Calcaterra—Musique de *Gabici*.

Un salut national sera tiré sur la Place d'Armes, mercredi au soir par les artilleurs du Bataillon commandé par M. le major Gally.

Le canon sera tiré à chaque demi heure pendant toute la journée de jeudi, et un autre salut national sera fait le soir même de la cérémonie.

Les portes seront ouvertes à six heures et demie. L'entrée pour les Dames, pour les Messieurs les accompagnant et pour les magistrats, sera par la salle de bal. Les officiers militaires assisteront en grand uniforme.

Des commissaires sont nommés pour placer les invités, et particulièrement les dames. 3 nov—3

DEPOT DE MEDICAMENTS.
No. 80, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.
LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente au dépôt:
Baume de merises, de Wistar;
Emplâtre hébraïque ou du juif David
Salsepareille de Sands
Cholagogue indienne d'Osgood, contre la fièvre intermittente
Remède magique de Dally
Salsepareille de Bristol,
Pilules pour le foie, du Dr. McLane
Vermifuge de Fahnstock;
Cordial anodin de Fosgate, pour la dyssenterie
Onguent de Gridley, remède certain contre les vieilles plaies, les boutons à la figure et les maladies de peau
Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes,
Poudres de Seidlitz et de soda;
Vermifuge patenté de McLane;
Pilules de Wistar, contre le mal de dents;
Ainsi qu'un grand nombre de remèdes trop nombreux pour les détailler.
Pour les Dames, un grand assortiment de parfumeries savon de toilette de Johnson, nouvel article, 25 sous.
Les articles sont garantis. 2 nov—6

EN débarquement et en magasin
300 sacs vieux café Java, 30 balles café Moka.
20 sacs café d'Afrique.
300 boites, caisses et demi caisses thé Gu, noir, impérial, poudre à canon, Hyson et Young Hyson.
150 barillets thé [illegible], 25 caisses fromage anglais,
100 caisses amidon de Gilbert, 100 dito Colman,
500 caisses blanc de baleine, 100 caisses Judd's Patent.
400 caisses savon Windsor,
25 pipes excellent vieux vin de Madère,
100 quarts pipes vin de Porto, 5 de Xérès,
50 demi pipes eau de vie Sherley, Otard, Dupuy & Co, Seignette, Henessey, Castillon et J. J. Dupuy.
20 poinçons rum de la Jamaïque, à vendre par
3 nov—20 PETERS & MILLARD,
encoignure Vieille Levée et Bienville

MESSIEURS DOLBEAR informent leurs amis de la Première et de la Troisième Municipalité, qu'ils ont ouvert une Académie de calligraphie dans la Première Municipalité, des qu'ils pourront se procurer un local convenable.
Les élèves du bas de la ville qui se rendent aux classes de MM. Dolbear, No. 15, rue du Camp, pourront venir au nouveau local aussitôt son ouverture. [illegible]

[illegible] JENKINS & TIGLER ont transporté leur magasin rue du Camp, au No. 95 de la rue Commune. 4 nov

A VENDRE—1000 barils chaux de pierres de Thomaston;
500 barils ciment hydraulique, 200 barils ciment de Paris, 21 dito poussière de marbre;
Craie à plâtrer en barriques, sacs et barils.
250 sacs sel. A vendre par
JOHN HAYMAN & Co.,
4 nov—6m No. 11, Magasins rouges de la Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—P. F. DE GOURNAY, collecteur, a transporté son bureau de la rue de la Douane No 17 au No 11, passage de la Bourse entre St Louis et Conti, où il continuera à s'occuper de la collection de tous comptes, loyers &c.
Il se chargera aussi des ventes de propriétés et d'esclaves. 4 nov—6

BONNE COUTURIERE A VENDRE.
MARIE, négresse d'environ 23 ans, parfaite couturière et domestique de maison, sachant un peu faire la cuisine et blanchir. P. F. DE GOURNAY,
[illegible] 11, Passage de la Bourse

ON a besoin immédiatement de cinq à six NEGRES robustes, pour travailler dans un magasin d'entrepot. S'adresser à EMERSON, TOURNÉ & Co,
4 nov 15e, rue Tchoupitoulas

A VENDRE PAR D. LANATA—1,000 dames-jeannes françaises, de cinq gallons et demi, 14 tonneaux bois de Campeche, en magasin.
9 et 10 rue Jefferson

CORSETS patentés sans coutures,—200 à vendre par D. B. MACARTY,
3 nov 23e Bourbon

COUVERTURES—50 paires belles couvertures de lit pointe en laine de Merinos, à vendre par
2 nov D. B. MACARTY, 23e Bourbon

1000 Douzaines Moques Madras, nouveaux dessins, à vendre par D. B. MACARTY,
3 nov 23e Bourbon

CHAMPAGNE—125 paniers de la marque comte Marson, cordon vert, en débarquement du navire Diana, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
3 nov 34, Vieille Levée.

CIGARES—35,000 regalias, condesas et autres marques en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.
3 nov 34, Vieille Levée.

EAU DE VIE—10 demi et quarts de pipes eau-de-vie de cognac de la marque Rasteau et Charruyer, dans les magasins de la douane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC
3 nov 34 Vieille Levée.

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crus, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille; vin blanc vieux, en barils; vin rouge et blanc en demi bouteilles; vin blanc de Jurançon, en bouteilles; bouchons de différentes qualités; eau de fleurs d'oranger; savon, etc. étiquettes pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par
20 oct B. TALAMON, 86, rue St [illegible]

ABSINTHE Suisse—70 caisses de la marque Pernod père et fils, de Couvet, à vendre par
13 oct EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19, St Louis

GROS MAQUEREAUX No 3—En barils, à vendre par J F BERCIER & Co.
26 oct 54, Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—6000 boites, demi et quarts de, nouvellement débarquées, à vendre par
J F BERCIER & Co.
29 oct 54, Vieille Levée

A VENDRE, en débarquement de la barque Mauran de Bordeaux:
40 barriques vin rouge, 1er cru Graves, par
F JORDY, No 10, rue Conti
Qu'il a en magasin: Vins rouges de Graves, St. Estephe, St. Julien, Médoc, Leoville, Latour et Chateau Margaux en barriques et en caisses;
Vins Blancs, Barsac et Sauterne, en caisses. 26 oct

EN magasin et à vendre par le soussigné—150 douzaines caleçons en coton. CHS DUFOUR, 11 Conti
2 nov

CIGARES—En débarquement du brick P. Soule, de la Havane, 300,000 cigares des marques suivantes—Puntualidad, Tarantula, Sevillana, Woodville, General Taylor, Captain Walker, Major Ringgold, Major Brown, India Cubana, et Intelligencia, à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Trois millions de qualités assorties, des meilleures marques, à vendre en magasin par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—18 balles Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE Havane—Blanc et jaune, en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
2 nov 32, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—44 caisses sucre brun, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levee

SUCRE—[illegible] caisses en débarquement du brick P Soule venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
9 nov 26, Vieille Levee

CAFE—300 sacs café de la nouvelle récolte, reçus par le brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levee

CIGARES—100,950 Regalias assortis de marques, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levee

CONFITURES—30 caisses confitures assorties, en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
2 nov 26, Vieille Levee

BOUTEILLES vides, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
90, Rue St. Louis

[illegible]

Madame MAM MARSKOLD,
de retour en cette ville, se propose de continuer à donner des leçons de PIANO, de GUITARRE et de CHANT. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont priées de s'adresser chez elle, à l'encoignure des rues du Canal et Dauphine ou chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale, No. [illegible]
2 nov—1m

Mad AUTIER,
Rue Bourbon, No. 151, entre St Louis et Toulouse,
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orleans, qu'elle vient de recevoir ses Modes, et qu'elle les ouvrira samedi prochain [illegible]
☞ Elle continue comme par le passé le confectionnement de corsets.

Mme. FREMINEAU,
Rue Royale, No. 133,
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle Orléans et de la campagne, qu'elle ouvrira le 5 du courant, ses modes et nouveautés d'hiver.
Elle offrira en vente un joli assortiment de soieries et cachemires pour robes, chapeaux, articles de mercerie de toilette, quincaillerie fine &c., en général tout ce qui concerne la mode et nouveautés.
Ses prix seront comme toujours très modérés ainsi que la vente que pour la confection des articles. [illegible]

Mme DUBALEN,
Rue Royale, No. 156,
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir ses modes et qu'elle en fera l'ouverture jeudi prochain, cinq du courant.
2 nov—4

MAISON DELOUVRE
141, rue Royale.
MLLE. CLEMENCE GUERIN a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orleans qu'elle fera l'ouverture de son magasin de modes, le jeudi, 5 novembre.
Mlle Guerin espère que ces dames voudront bien continuer le patronage qu'elles ont accordé à M. Delouvre, dont le goût, d'ailleurs, a présidé au choix de [illegible] de nouveautés qu'elles trouveront au magasin.
31 oct—6

L. BINOCHE,
AYANT reçu de France un grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orleans et de la campagne qu'il vendra toutes ces marchandises à des prix très modérés, et qu'il en fera l'ouverture le 3 novembre prochain, en son magasin, rue de Chartres encoignure Bienville.
29 oct—7

AVIS—T. MINVIELLE prévient ses amis qu'il vient de transporter son magasin encoignure Bienville et Chartres, No. 66. Il saisit cette occasion pour leur faire savoir qu'il a un assortiment de draperie et de nouveautés pour pantalons et gilets, se trouve complété par les derniers arrivages de France.
Les marchandes de modes trouveront chez lui un superbe assortiment de rubans, fleurs et soieries.
2 nov—6

LES soussignés informent leurs amis et le public en général que L. A. BARBARIN, arrivé dernièrement par le navire Taglioni venant du Havre, a porté les articles ci-après, choisis par lui à Paris, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:
Devants de gilets soie, casimir, cachemire, et velours noirs et de couleurs assorties, pour soirées,
Devants de gilets lamés or et argent, pour soirées,
100 douzaines gants soirs et couleurs assortis de Privat et de Jouvin.
30 douzaines gants castor, couleurs assorties,
Bretelles élastiques au pied et en fil, de 1ère qualité
un assortiment complet de cravates, Chapeaux sortis de Pinaud; sabres d'infanterie,
Epaulettes or et argent, pour généraux, capitaines, lieutenants,
Epaulettes or et laine pour sergents et caporaux,
Passants d'épaulettes pour tous grades, d'après l'ordonnance de l'armée des E. Unis.
Cobets brodés pour l'armée et la marine,
Cols militaires en velours et en soie, de la [illegible] bonnets montées en acier, suspensoirs élastiques de billard,
Draps noirs et de couleurs assorties, superfins.
Casimirs unis et en couleur, dernier genre
Et d'autres articles trop longs à énumérer
31 oct L. A. & W. BARBARIN,
58 rue de Chartres

CHARBON CANNEL.
LES soussignés ont en débarquement (entre les chevaux du navire Harvard, venant de Liverpool,) un lot de charbon Cannel, de qualité supérieure, qu'ils offrent à vendre de sur la levée à des prix modérés, en lots convenables aux acheteurs. B & A SOULIE
31 oct 139 rue Royale

CHARBON ANGLAIS—A 80 cents le baril à vendre rue Royale, entre les rues Quartier et Hôpital. Ce charbon n'a point de poussière et sera vendu au moins de dix barils. [illegible]

CHARBON! CHARBON!
8000 BARILS Charbon de Pittsburg qualité supérieure,
1000 barils Charbon anglais de New Castel, à vendre par ROBERT MURPHY
No. 98, Vieux Bassin, et 62, Vieille Levee, coin St Louis.
15 oct

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
20 oct B & A SOULIE, 139 rue Royale

CHARBON—Les soussignés ont constamment en vente du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'ils délivreront libres de tout charbon dans toute partie de la ville à un prix modéré.
20 oct A & B SOULIE, 139 rue Royale

CHARBON DE PITTSBURG—Un chargement de charbon, à vendre dans le port, par
27 oct JOHN BELLOW Jr. No. 9, rue Carondelet

OMNIBUS [illegible] et convenable pour peindre les voitures et faire des marques, à vendre par R. CLANNON,
31 oct agent de la manufacture

A LOUER DE SUITE—Un premier de maison pouvant servir d'office ou de magasin, encoignure des rues Bienville et Chartres. S'adresser chez AUGE, coiffeur.
29 oct

A LOUER.
LE magasin à trois étages, No. 60, faisant la face des Magasins, dans la rangée de l'Arcade de Banks. Possession immédiate. S'adresser à
J U LAVILLEBEUVRE,
60 rue du Canal

A LOUER—A partir du premier novembre prochain, le quatre magasins situés rue St. Claude, entre les rues Poydras et Lafayette. S'adresser à A. LEDOUX & Co.
30 oct 77, rue du Canal

BOTTES, souliers et brodequins—Actuellement en débarquement et en magasin, 500 caisses de sortes fraîches, convenables pour le détail et pour le commerce de la campagne, venant directement des manufactures, à vendre à bas prix, par
30 oct FROST & Co, 10, Magasins

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W Stevens, et d'autres arrivages, 75 caisses chapeaux Palo Alto, noir, soie, chapeaux de castor pour hommes et jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau marin à vendre par FROST & Co.
30 oct 10, Magasins

CHAPEAUX PINAUD
A LA MODE.
Les soussignés viennent de recevoir par le navire Leodes, du Havre, une caisse de ces chapeaux à vendre.
19 oct L. A. & W. BARBARIN
No. 58, rue de Chartres

CHAPEAUX—En débarquement du navire Cora, et de la barque Yarmouth et autres, 80 caisses chapeaux genre d'automne, Palo Alto, de laine et autres, à vendre par FROST & Co.
15 oct 10 Magasins

CASQUETTES en drap pour hommes et jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY
3 nov 23e B

CASQUETTES—10 caisses casquettes en peau de loutre, pour hommes, 25 do en fourrure; 20 do en veau marin, 20 do en drap, nouveau genre; 20 do peluche pour hommes et enfants, 20 do cirée, pour hommes et enfants, venant d'être reçues à vendre par JOHN BELLOW Jr.
10 oct 9, rue du Canal

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement et en magasin, 300 caisses chapeaux de divers genres, tels que feutre, castor, soie, casimir, Palo Alto, peaux en laine, pour hommes, jeunes gens et enfants, à vendre à bas prix, par FROST & Co.
2 oct 10, Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement des navires Niagara, R.D. Sheppard et Oceola, Columbus et autres—450 caisses marchandises comme ci-dessus, à vendre par
15 oct FROST & Co, 10, Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Actuellement en débarquement des navires St. Mary, Medora, Boston et les derniers arrivages, 300 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre aux termes libérales par
2 oct FROST & Co. 10, Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 caisses d'un bel assortiment en débarquement des navires Albania, Alabama et St Cloud, à vendre par R C ROBBS
2 oct 12 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses actuellement en débarquement du navire St Cloud, de Philadelphie, et du navire A [illegible] de Boston, et à vendre par G W DUNBAR, 30, Douane

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct

VIN—96 barriques vin St. Estèphe, en débarquement du navire Mauran, à vendre par
30 oct J. F. BERCIER & Co.
54, Vieille Levee

PORC—500 barils porc mess, à l'inspection de Bozary, à vendre par J & J TARDOS,
30 oct 15, Conti

340 PIERRES Meulières, (Burr stones) à vendre par J. & J. TARDOS,
30 oct 15, Conti

PRUNES—70 caisses Prunes sèches, par caisses de pohans, différentes grandeurs, à vendre par
30 oct J. & J. TARDOS, 15, Conti

VINS en magasin—120 barriques Vins rouges pour familles, et extra fins, différents crus;
150 barils bon Vin blanc, différentes marques
en caisses Vins rouges fins, de do.
A vendre par J. & J. TARDOS
15, Conti

EAU-DE-VIE—15 quarts et 9 huitièmes pipes vieux Cognac, 1843, 5 demi pipes et 10 quarts Maglory de 1825, à vendre par J. & J. TARDOS
30 oct 15, Conti

20 BALLES Cotons écrus 4/4, convenables pour le marché Mexicain; 5 caisses dito blancs, dito dito, 1 dito drap assorti en couleurs; 8 dito kersey pour habillement de nègres, à vendre par
30 oct J. & J. TARDOS, 15 Conti

PEINTURE DE PORTRAITS.
AD. RINCK prévient ses amis et le public qu'il son atelier est ouvert comme par le passé, rue Bourbon, No. 99, entre Dumaine et Canal, ou pourront s'adresser également les personnes et les institutions qui désireraient prendre des leçons de peinture ou de dessin.
29 oct—1m

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,
Office 34, Fenchurch-street, London,
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la fabrication et le raffinage des sucres; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température et dans le vide.
8 sept—4m

Aux Habitants Sucriers.
LES soussignés agents de la FONDERIE DA VID GRIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre, à faire exécuter avec promptitude et aux plus bas prix des ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cet établissement et la modicité de ses prix présentent de grands avantages aux personnes qui désirent contracter.
16 sept—60 [illegible] THIBAUT, Vieille Levee.

FUSILS! FUSILS!—400 [illegible] en consignation, à vendre par H DE [illegible]
1 oct 21, Magasin